

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PLEUBIAN**

Séance du 2 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le 2 octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PLEUBIAN, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Gilbert LE BRIAND, Maire de PLEUBIAN.

Etaient présents : G.LE BRIAND, P.BOURGÈS, D.MERLE, AM.BROUDIC, L.LE MOULLEC, M.MERLÉ, F.TILLY, F.AMBERT, M.KERGALL, J.GICQUEL, I.LE CORRE, Y.LE GUILCHER, N.MARCHOU, T.LE CHEVANTON, Y.LE CALVEZ, A.LE MORVAN, S.MOREAU.
Excusés : H.MARION procuration à D.MERLE, M.LE PARLOUER procuration à S.MOREAU
Secrétaire : S.MOREAU

Membres de référence : 19

Membres en exercice : 19

Membres ayant pris part à la délibération : 19

SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES 2026 (7.5)

Le conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L1611-4, L2541-12 et L2121-29,
VU sa délibération en date du 19/02/2026 attribuant les subventions pour l'exercice 2026,
CONSIDERANT les nouvelles demandes parvenues en mairie,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** d'accorder une subvention exceptionnelle de 400 € à la nouvelle association LE REPAIR SAUVAGE,
- **Décide** d'accorder une subvention de 250 € à l'ANACR comité de Tréguier dans le cadre de l'achat d'un nouveau drapeau.

Dit que les dépenses seront imputées au budget communal 2026 article 6574.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Le Maire,
Gilbert LE BRIAND

